



# réalités nouvelles

président : max pol fouchet

vice-présidente : solange du closel

comité : m. adam tessier - n. andolfatto - n. calos - i. contreras-brunet - r. fachard - m.-a. louttre - i. miotte - l. nallard - p. pallut - l. peire - o. pelayo

trésorier : lempereur-haut

affaires sociales, relations publiques : s. helias

secrétaire générale : maria manton

conseiller juridique : m<sup>e</sup> paule fay, 129, rue de la tour, paris 16<sup>e</sup>, 870.85.96

renseignements « la galerie », 67, rue st-andré-des-arts, paris 6<sup>e</sup>, méd. 34.14 - ode. 35.23

## invitation au 26e salon 1972

le comité du salon des réalités nouvelles serait heureux que vous participiez à son 26e salon, qui aura lieu au parc floral de paris, du 27 avril au 10 juin 1972.

vernissage le jeudi 27 avril 1972 de 18 à 23 heures

avec nos remerciements

pour le comité

## règlement de l'exposition

peinture : pas de format inférieur au 50

sculpture : 1 œuvre d'un mètre minimum.

gravure : œuvres prêtes à l'accrochage, cimaise 2 m.

frais de participation : 100 frs à envoyer avant le 6 février 72 à

monsieur lempereur, 115, rue du molinel, 59 - lille

assurance : l'association n'est pas responsable en cas de perte, d'avarie, de vol, d'incendie, etc... pendant toute la durée du dépôt.

les exposants sont libres de contracter une assurance à titre personnel.

catalogue avec clichés : le catalogue pourra être illustré (photo de l'artiste ou d'une œuvre.

cliché à la charge de l'exposant). cette illustration est facultative. les exposants devront faire parvenir avant le 10 février 72, une photo, accompagnée d'une somme de 60 francs (pour frais d'exécution) à « la galerie », 67, rue st-andré-des-arts, paris 6<sup>e</sup>.

attention : tout artiste n'ayant pas répondu avant le 6 février 72, sera remplacé sans autre avis.

l'inscription au catalogue n'est garantie (même en additif) que si ces délais ont été respectés.

dépôt des œuvres : entrée rond-point de la pyramide, administration du parc floral de paris, le mardi 18 avril 72 de 10 h à 17 heures seul jour de dépôt.

aucun envoi ne pourra être retiré avant la fin de l'exposition.

retrait des œuvres :

le lundi 12 juin de 10 à 17 heures et

le mardi 13 juin de 10 à 12 heures.

les œuvres non retirées à cette date seront transportées et entreposées aux frais de l'artiste à international art transport, 54, av. lénine, 94 - gentilly, 700.93.87

voir plan au dos



instituto de arte contemporânea

métro chateau de vincennes

avenue de nogent

porte de vincennes

avenue de paris

chateau

cours des maréchaux

route de nogent

parc floral

administration

route de la pyramide

avenue des minimes

avenue daumesnil

porte dorée

dépôt des œuvres  
entrée rond point de la pyramide  
bâtiment administration du parc  
floral de paris.

5074/